



Bulletin trimestriel de conjoncture



Suivi de la conjoncture financière et bancaire
N° 147 – 1^{er} trimestre 2011

Sommaire

<i>Méthodologie</i> _____	3
<i>1. Synthèse du contexte international et européen</i> _____	5
<i>2. Evolution conjoncturelle en Guyane</i> _____	6
<i>3. Actualités du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2011</i> _____	11
<i>4. L'enquête auprès des principaux établissements de crédit</i> _____	13
<i>5. Les actifs financiers de la clientèle non financière</i> _____	14
<i>Les avoirs des ménages</i> _____	15
<i>Les avoirs des entreprises</i> _____	16
<i>6. Les passifs financiers de la clientèle non financière</i> _____	17
<i>6.1 Concours consentis par les établissements de crédit implantés localement</i> _____	17
<i>6.2 Concours consentis sur la place par l'ensemble des établissements de crédit</i> _____	18
<i>L'endettement des ménages</i> _____	19
<i>L'endettement des entreprises</i> _____	19
<i>L'endettement des collectivités locales</i> _____	20
<i>7. Risques sectoriels</i> _____	21
<i>8. Indicateurs de vulnérabilité</i> _____	23
<i>9. Rappel des taux</i> _____	24
<i>9.1 Taux réglementés</i> _____	24
<i>9.2 Evolution des principaux taux de marché</i> _____	24
<i>9.3 Taux de l'usure</i> _____	24
<i>10. Monnaie fiduciaire</i> _____	25
<i>10.1 Emission mensuelle de billets euros</i> _____	25
<i>10.2 Emission mensuelle de pièces euros</i> _____	25

Méthodologie

1) La modification des critères retenus pour différencier les établissements de crédits installés localement (ECIL) et non installés localement (ECNIL) et son incidence sur les statistiques monétaires.

Parallèlement à la réforme SURFI (réforme du système de reporting financier de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) intervenue le 30 juin 2010¹), une modification des critères présidant à l'attribution du statut d'établissement implanté localement est intervenue. Est considéré comme installé localement un établissement qui possède une représentation locale « significative », avec au moins un agent permanent localement. Il se différencie ainsi d'un établissement qui ne possède pas de représentation locale et qui intervient directement depuis la métropole. Suite à cette modification, trois établissements ont été rattachés aux ECIL en Guyane, il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de développement (AFD) et de la Casden BP.

La nouvelle répartition des établissements de crédit est désormais la suivante :

ECIL: AFD, BDAF, BFCAG, BNPPG, BRED BP, BRED Cofilease, CASDEN BP, CDC, CMAG, CRCAMMG, FCMAG, La Banque Postale, OSEO, SOFIAG, SOMAFI

ECNIL: BEI, CAFINEO, CFF, DEXIA CREDIT LOCAL, NATIXIS, NATIXIS FACTOR, NATIXIS FINANCEMENT, autres EC

Cette modification se traduit, par rapport à l'ancien périmètre, par une variation à la hausse des données financières (actifs et passifs) concernant les Etablissements de Crédits Implantés Localement.

2) L'enquête de conjoncture

L'enquête de conjoncture, effectuée par l'IEDOM auprès des dirigeants des principaux établissements de crédit installés localement, est réalisée trimestriellement (9 établissements sont concernés dont 7 Banques de détail et 2 Sociétés financières).

Cette enquête comporte 13 questions. Les questions visent à saisir, sous forme de flèches, les évolutions (passées ou prévues) relatives aux dépôts et aux crédits ainsi que les opinions relatives à la situation de différents indicateurs (produit net bancaire, commissions, charges d'exploitation, provisions, résultat, effectifs et environnement économique). Les réponses sont pondérées en fonction de l'importance de l'activité de l'établissement interrogé (selon la question, la pondération est effectuée par les encours de crédits ou les encours de dépôts). Les chiffres ainsi obtenus donnent une mesure synthétique de l'écart entre la proportion des dirigeants qui estiment qu'il y a eu progression (ou qu'une situation est en amélioration) et celle des dirigeants jugeant qu'il y a eu fléchissement (ou qu'une situation est en dégradation).

3) Les actifs financiers

Les actifs financiers présentés ici ne concernent que les dépôts dans les banques locales. Ils ne recensent donc pas les placements de la clientèle locale auprès de banques métropolitaines.

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils se partagent entre les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A et bleus, livrets ordinaires, livrets jeunes, livrets d'épargne populaire, livrets de développement durable et comptes d'épargne logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

L'épargne à long terme est constituée par les portefeuilles-titres, les OPCVM non monétaires, les plans d'épargne logement, les plans d'épargne populaire et les autres actifs (assurance vie essentiellement). Les données présentées ici ne sont pas exhaustives. En effet, ces informations n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance vie souscrits auprès des établissements de crédit et

¹ Depuis juin 2010, SURFI a succédé au système BAFI (base des agents financiers), en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte et de reporting des informations auprès des établissements de crédit. Cette réforme vise notamment à simplifier et à rationaliser les reportings financiers destinés au superviseur bancaire.

ne comprennent pas les encours collectés directement par les compagnies d'assurance intervenant dans le département.

Les ménages regroupent les particuliers et les entrepreneurs individuels. Les entreprises correspondent aux sociétés non financières et les autres agents rassemblent les sociétés d'assurance et fonds de pension, les administrations publiques locales, les administrations centrales, les administrations de sécurité sociale et les ISBLSM (Institutions Sans But Lucratif aux Service des Ménages).

4) Les passifs financiers

Dans les passifs financiers, sont présentés dans un premier temps les crédits octroyés par l'ensemble des établissements de crédit (ECIL et ECNIL) puis les crédits accordés par les établissements de crédit implantés localement (ECIL).

Les encours de crédit des entrepreneurs individuels (EI) sont répartis entre entreprises et ménages selon les types de crédits. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont-ils comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des "particuliers") alors que les autres catégories de crédit des "EI" sont intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des "sociétés non financières", SNF).

Pour les entreprises (SNF et EI selon les cas), les crédits d'exploitation regroupent les créances commerciales, les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et l'affacturage tandis que les crédits d'investissement comprennent les crédits à l'équipement et le crédit-bail.

Pour les ménages (particuliers et EI selon les cas), les crédits à la consommation rassemblent les crédits de trésorerie, les comptes ordinaires débiteurs et le crédit-bail.

Les autres agents regroupent les sociétés d'assurance et les fonds de pension, les administrations centrales, les administrations de sécurité sociale ainsi que les ISBLSM (Institutions Sans But Lucratif aux Service des Ménages). Les crédits octroyés aux collectivités locales (administrations publiques locales) sont présentés séparément de ceux des « autres agents » afin de permettre une meilleure lecture de l'évolution du financement de cette catégorie d'acteurs.

5) Service central des risques (SCR)

Le service central des risques (SCR) de la Banque de France recense, à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros² de crédits par guichet bancaire et par entité juridique, les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe dans les DCOM (Départements et Collectivités d'Outre-mer). Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle des encours de crédit. Seuls les encours mobilisés (les crédits à court terme (CT), les crédits à moyen-long terme (MLT) et les crédits-bails) sont pris en compte dans cette étude. Les encours de crédits titrisés et les encours mobilisables de hors-bilan ne sont pas répertoriés.

6) L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant sur ce type de crédit dans le département. Réalisée tous les semestres, cette enquête recense le taux moyen des découverts et des crédits à moyen et long termes offert par ces établissements de crédit à leurs clientèles.

² A compter du mois de janvier 2006.

1- Synthèse du contexte international et européen

L'accélération de la croissance de l'économie mondiale s'est poursuivie en début d'année, dans le sillage de la croissance rapide des pays émergents. Toutefois, la hausse des prix de l'énergie et ses conséquences, tensions inflationnistes et resserrements monétaires, risquent de peser sur la reprise actuelle.

Au premier trimestre, la croissance américaine s'est ralentie, à 0,4 %, après trois trimestres consécutifs de progression, malgré une politique économique demeurant très expansionniste. Les conditions du marché du travail s'améliorent et la situation financière des entreprises s'est redressée, mais le désendettement des ménages n'est pas achevé et le secteur immobilier est toujours sinistré.

En Asie, la situation économique du Japon reste incertaine après le séisme du 11 mars 2011. Le PIB a reculé de 0,9 % au premier trimestre. Les autorités japonaises ont mis en œuvre une politique macroéconomique accommodante et la Banque du Japon a encore assoupli sa politique monétaire. La Chine affiche au premier trimestre 2011 un rythme de croissance du PIB de 8,4 %, plus modéré qu'en 2010, sous l'effet du resserrement monétaire et du contexte international moins porteur.

La reprise s'est confirmée dans la zone euro au cours du premier trimestre, mais reste fragilisée par la crise de la dette souveraine. La croissance du PIB, à 0,8 %, a plus que doublé par rapport au trimestre précédent. La reprise reste contrastée d'un pays à l'autre. Les conditions économiques, satisfaisantes notamment en Allemagne et en France, se sont détériorées dans les pays périphériques, particulièrement en Espagne et en Italie.

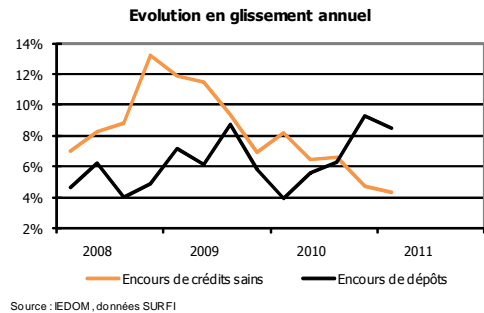
Le 11 mars, les dirigeants des pays de la zone euro ont décidé de renforcer le Fonds européen de stabilisation (FESF) -dont l'objectif est de venir en aide aux Etats de la zone euro confrontés à des difficultés économiques- à 440 milliards d'euros. D'autres mesures, dont les aspects techniques seront précisés ultérieurement, ont également été annoncées à cette date (principe d'un « Pacte pour l'euro », augmentation à 500 milliards d'euros du montant des prêts pouvant être accordés par le mécanisme européen de stabilité (MES), qui remplacera le FESF en 2013, allongement de la durée des prêts octroyés à la Grèce et réduction des taux d'intérêts y afférents). Le Portugal, le troisième pays à bénéficier d'un soutien financier après la Grèce et l'Irlande, s'est vu accorder en mai une nouvelle aide financière de 78 milliards d'euros.

L'envolée du cours des matières premières et des prix alimentaires s'est poursuivie, alimentée par les tensions dans les pays arabes, la reprise économique mondiale et un niveau élevé de la demande dans les pays émergents. Ainsi, le prix du baril de pétrole a atteint un nouveau record en avril 2011 dépassant la barre des 120 dollars, soit une hausse de 45 % par rapport à 2010. Les tensions inflationnistes s'accroissent dans la plupart des économies mondiales et risquent de peser sur la reprise.

Dans ce contexte, qui ravive la hausse de l'inflation dans la zone euro (2,6 % en mars 2011, alors que l'objectif de la BCE est de « maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme »), la BCE a relevé de 25 points de base son principal taux directeur, qu'elle avait maintenu depuis deux ans à un niveau historiquement bas de 1 %, pour le porter à 1,25 %. Cette décision pourrait marquer le début d'un cycle de resserrement monétaire. La FED a laissé pour sa part son taux directeur inchangé, dans une fourchette comprise entre 0 % et 0,25 %. Le contraste entre la Réserve fédérale, qui conserve une politique monétaire accommodante et plusieurs autres banques centrales, dont la BCE, qui ont commencé à relever leurs taux directeurs, a pesé sur le dollar au cours du premier trimestre. La parité EUR/USD est ainsi passée de 1,32 en décembre 2010 à 1,40 en moyenne en mars 2011.

2- Evolution conjoncturelle en Guyane

Alors que l'amélioration de l'activité économique perçue depuis le second semestre 2010 semble se confirmer sur le premier trimestre de l'année, comme en témoigne l'indicateur du climat des affaires qui se redresse au dessus de son niveau de longue période, l'activité des établissements de crédits semble marquer le pas sur le 1^{er} trimestre 2011 après une fin d'année 2010 bien orientée. L'activité de crédit poursuit son ralentissement malgré une reprise ponctuelle du financement de l'investissement des entreprises tandis que l'encours global de dépôts se contracte légèrement sur le trimestre, impacté par une forte décollecte sur les dépôts à vue.



Sur le trimestre, les comportements financiers des agents économiques de Guyane font ressortir :

- une forte décollecte sur les dépôts à vue des entreprises,
- un regain d'intérêt pour les placements de trésorerie,
- une évolution encourageante du financement de l'investissement des entreprises,
- une croissance moins forte sur le marché du crédit à l'habitat des ménages,
- un léger recul des crédits à l'équipement des collectivités locales

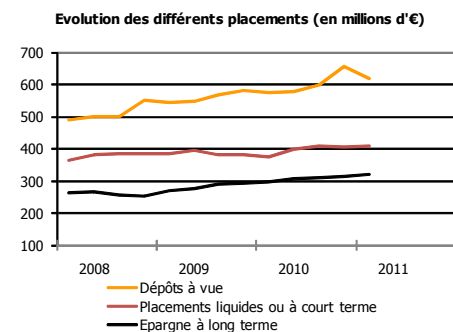
Alors que, depuis plusieurs années, l'activité bancaire restait soutenue par le financement de l'économie, on observe, depuis le second semestre 2010, une activité d'octrois de crédits qui ne cesse de ralentir face à une croissance régulière de la collecte de dépôts. Ainsi, les encours de dépôts (+ 8,5 %, soit + 105,6 M€) progressent sur un an deux fois plus rapidement que les encours de crédits (+ 4,3 %, soit + 92,7 M€).

2.1 L'évolution des actifs financiers

Légère contraction des actifs financiers au 1^{er} trimestre 2011

Au 31 mars 2011, l'encours des actifs financiers s'établit à 1 356,1 M€, en baisse de 1,5 % sur le trimestre (- 20,9 M€).

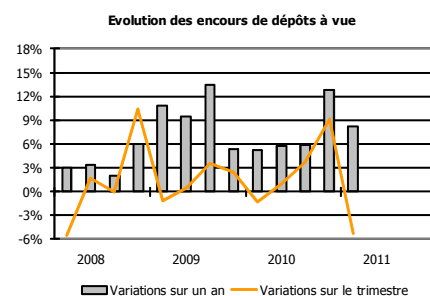
Cette contraction des encours, observée au premier trimestre de chaque année, s'explique par une forte décollecte sur les dépôts à vue, particulièrement des entreprises et des autres agents, dont les encours d'épargne reculent sensiblement (respectivement - 5,6 % et - 14,1 %) alors que dans le même temps, les actifs financiers des ménages enregistrent une évolution positive (+ 1,9 % en rythme trimestriel, + 9,3 % sur un an). La progression des placements liquides ou à court terme est modérée ; l'évolution de l'épargne à long terme reste bien orientée pour l'ensemble des agents, lui permettant de renforcer son poids dans le total des actifs à 22 % (+ 1 point sur le trimestre).



Sur un an, la croissance des actifs financiers reste dynamique (+ 8,5 %), se situant au dessus de la moyenne observée sur la période 2007-2011 (+ 6 %).

Recul significatif des encours de dépôts à vue

Suite au pic saisonnier observé en fin d'année, l'encours des dépôts à vue diminue sensiblement au 1^{er} trimestre 2011 (- 5,3 %, - 34,6 M€) pour s'établir à 621,8 M€ au 31 mars 2011. Toutefois, sur un an, la hausse de 8,2 % des encours, supérieure au taux de croissance annuel moyen des quatre dernières années (+ 6,8 %), confirme l'attentisme des agents économiques

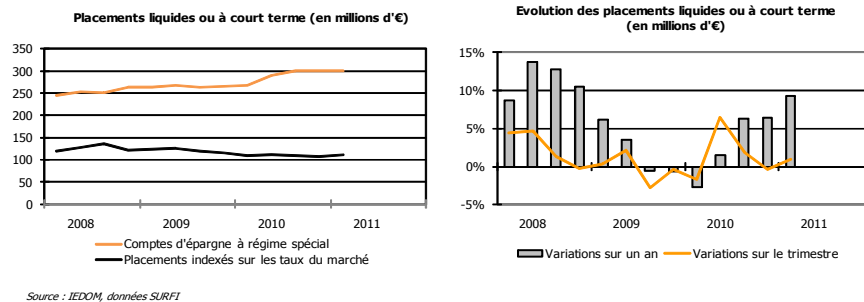


du département dans un environnement économique qui se redresse progressivement .

Cette importante décollecte du trimestre touche principalement les entreprises, dont l'encours accuse un recul de 7 % (- 16,5 M€), et les autres agents³ (- 19 %, soit - 21 M€). En revanche, les ménages, qui concentrent la moitié de l'encours des dépôts à vue, voient leurs encours progresser légèrement (+ 1 %, soit + 3 M€). Sur le trimestre, la part des dépôts à vue se contracte de 1,8 point, à 46 %, dans la structure des actifs financiers du département.

Croissance modérée des placements liquides ou à court terme

Après une légère contraction en fin d'année 2010, l'encours des placements liquides ou à court terme progresse à nouveau au 1^{er} trimestre 2011 (+ 1 %, + 4,2 M€) pour s'établir à 411,5 M€ au 31 mars 2011, soutenu par une bonne orientation de la collecte auprès des ménages dont l'encours enregistre une hausse de 2,2 % (+ 6,4 M€) sur les trois premiers mois de l'année.



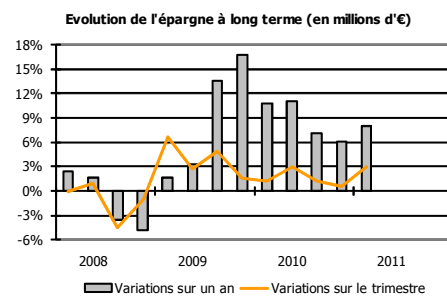
L'encours **des comptes d'épargne à régime spécial** reste stable sur le 1^{er} trimestre 2011 à 300,7 M€ pour une progression annuelle de 9,3 %. Cette stabilité masque cependant deux évolutions opposées entre le segment des ménages et des entreprises. Portée par la hausse des taux de l'épargne réglementée, intervenue le 1^{er} février⁴, la croissance de l'épargne liquide des ménages affiche sa plus forte progression trimestrielle depuis deux ans (+ 2,5 %, + 6,6 M€) soutenue essentiellement par la collecte sur les livrets ordinaires (+ 5,1 %, 4,3 M€) et les livrets A (+ 2,7 %, + 3,5 M€). Au contraire, les encours des entreprises reculent fortement sur le début de l'année 2011 (-24,3 %, - 5,7 M€).

Face à la remontée progressive des taux d'intérêt à court terme⁵, **les placements indexés sur les taux du marché**, dont l'encours augmente sur le trimestre (+ 4 %, + 4,2 M€), semblent à nouveau séduire les épargnants. Ce regain d'intérêt pour les placements de trésorerie, particulièrement visible sur la collecte de comptes créditeurs à terme qui enregistrent un troisième trimestre consécutif de hausse (+ 3,4 %, soit + 1,6 M€), pourrait mettre un terme à deux années de forte décollecte (- 8,4 % en 2010, - 5,2 % en 2009). Parallèlement, les encours d'OPCVM monétaires se redressent (+ 3,7 %, + 2,1 M€) mais demeurent en légère contraction sur un an (- 1,3 %).

Stabilité de la croissance de la collecte d'épargne à long terme

Détenus à 97 % par les ménages, les placements à long terme, avec un encours global de 322,8 M€ au 31 mars 2011, enregistrent une croissance de 3 % sur le trimestre pour une progression de 8 % sur un an. Cette performance confirme la bonne orientation de la collecte d'épargne à long terme qui connaît une croissance continue depuis début 2009 (progression trimestrielle moyenne de 2,7 %).

La collecte d'assurance vie, après avoir marqué le pas sur l'ensemble du second semestre 2010, redémarre significativement en début d'année 2011 (+ 4,3 %, + 8 M€). Les plans d'épargne logement poursuivent leur redressement initié début 2009 (+ 0,8 % à 83,3 M€) pour atteindre un niveau d'encours comparable à celui de début 2007. En lien avec le redressement des indices boursiers sur le 1^{er} trimestre (le CAC 40 croît de 4,8 %), la valorisation des portefeuilles-actions et des OPCVM non monétaires progresse respectivement de 1 % et 1,8 % sur le trimestre.



³ Essentiellement les administrations de sécurité sociale et les administrations privées.

⁴ Le 1^{er} février 2011, le taux du livret A a été relevé de 0,25 point à 2 %.

⁵ La moyenne mensuelle du taux EONIA est passée de 0,4902 % en décembre 2010 à 0,6483 % en mars 2011. Celle de l'Euribor 3 mois, de 1,022 % à 1,176 %.

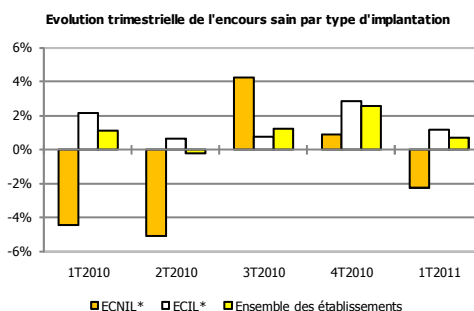
2.2 L'évolution des passifs financiers

Ralentissement de l'activité de financement au 1^{er} trimestre 2011

Au 31 mars 2011, l'encours sain de crédits s'élève à 2 235 M€, en faible progression sur les trois premiers mois de l'année (+ 0,7 %, soit + 15,3 M€).

Cette évolution fragile s'explique par le recul de l'activité des établissements hors zone (- 2,2 % sur le trimestre contre + 0,9 % le trimestre précédent), alors que dans le même temps, celle des établissements locaux se réduit (+ 1,2 % contre + 2,9 % au 4^{ème} trimestre 2010).

En rythme annuel, cette tendance se confirme. La croissance de l'encours de crédits poursuit son ralentissement depuis le début de l'année 2009 : + 4,3 % entre mars 2010 et mars 2011 contre un taux de croissance annuel moyen de 7,8 % sur la période 2007-2011.



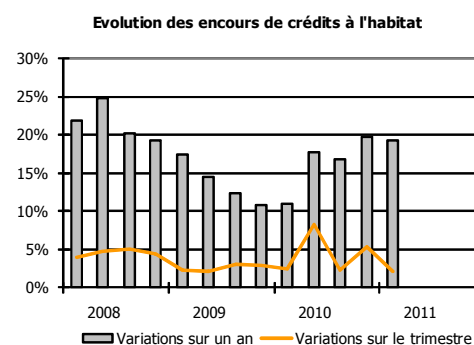
Source : IEDOM, données SURFI

*ECNIL : établissements de crédit non implantés localement
*ECIL : établissements de crédit implantés localement

Tassement de l'endettement des ménages sur le trimestre

Moins soutenue qu'au trimestre précédent, la croissance de l'endettement global des ménages se poursuit néanmoins au 1^{er} trimestre 2011 (+1,1 % contre + 4 % au trimestre précédent).

Malgré un léger repli de la demande de crédits immobiliers sur le trimestre après une fin d'année 2010 exceptionnelle, le financement de l'habitat, qui ne semble pas souffrir de la remontée des taux d'intérêt, poursuit sa bonne orientation. Ainsi, les encours de crédits à l'habitat progressent de 2,1 % (contre + 5,4 % au 4^{ème} trimestre) pour une évolution annuelle élevée de + 19,3 % (+ 17,3 % par an en moyenne sur les quatre dernières années).



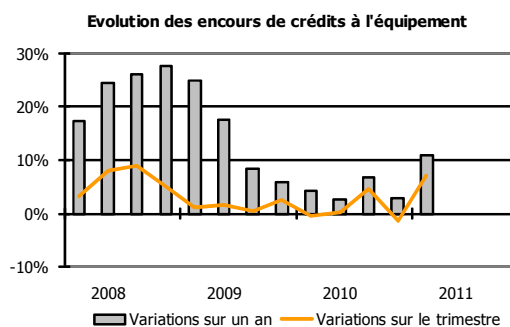
Source : IEDOM, données SURFI

Maitrisée sur l'ensemble du second semestre 2010, la situation des comptes ordinaires débiteurs se dégrade significativement début 2011 avec une forte progression des encours sur le trimestre (+ 12,2 %, soit +1,1 M€) pour une hausse sur un an de 33,9 % (soit + 2,5 M€).

Léger redressement des crédits aux entreprises

Au 31 mars 2011, l'endettement des entreprises s'établit à 1 158,8 M€, en hausse de 2,6 % sur le trimestre, confirmant ainsi la reprise progressive de l'activité de financement observée à partir du second semestre 2010. Sur un an, on observe néanmoins un fort ralentissement de la croissance des crédits aux entreprises (0,9 % sur un an, contre un taux de croissance annuel moyen proche de 6,9 % sur la période 2007-2011).

Cette évolution trimestrielle s'explique notamment par la bonne orientation des crédits d'investissement (+ 5 %, + 17,6 M€), à mettre en relation avec les principaux indicateurs d'activité du département⁶. Dans le détail, les crédits à l'équipement enregistrent leur plus forte progression trimestrielle depuis deux ans (+ 7,3 % contre + 1,8 % en moyenne depuis début 2009) sans toutefois concerner les entrepreneurs individuels dont l'encours se contracte (- 2,9 % sur le trimestre). Pour sa part, le financement par crédit bail accuse un recul de 4,2 % (- 19,3 % sur un an).



Source : IEDOM, données SURFI

⁶ Le montant des importations de biens d'équipement (notamment les produits informatiques et les matériels de transport) progressent fortement sur le trimestre (+ 31,1 % cvs) et les ventes de véhicules utilitaires neufs se reprennent sur 3 mois (+ 5,5 % cvs).

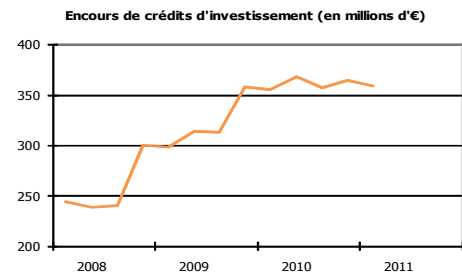
Parallèlement, les crédits immobiliers, qui concentrent près de 62 % des encours portés par les entreprises, progressent une nouvelle fois sur le trimestre (+ 2,6 %, + 18,1 M€) tout en affichant une croissance annuelle modérée (+ 1,8 % contre + 7,1 % en croissance moyenne annuelle depuis 2007).

La forte réduction des encours de crédits d'exploitation persiste et s'amplifie sur le début de l'année 2011 (- 9,9 % sur le trimestre, - 21 % sur un an). Au regard de la faiblesse de leur volume d'affaires dans un contexte économique encore fragile, en partie financé par les importants montants disponibles sur leurs dépôts à vue, les entreprises n'ont pas eu recours, sur le trimestre, aux crédits de trésorerie (- 1,4 %) ni aux créances commerciales (-26,6%). Pour sa part, le recours aux découverts chute, lui aussi, de 15,5 % pour une baisse sur un an de 42,4 %.

Au 31 mars 2011, l'encours de crédits déclarés au Service Central des Risques (SCR)⁷ de la Banque de France s'élève à 1 571,9 M€, en progression de 0,9 % sur le trimestre. Les financements accordés au secteur de l'activité immobilière (+ 2 %, + 17,3 M€), qui concentre à lui seul 57 % des encours déclarés, sont encore une fois à l'origine de cette croissance. Les secteurs de l'énergie (+ 18,5 %) et des transports (+ 11,5 %) sont favorablement orientés en ce début d'année au même titre que la construction, qui enregistre sa troisième progression trimestrielle consécutive (+ 1,2 %). En revanche, la morosité domine toujours sur le secteur du commerce dont les encours reculent sensiblement (- 4,3 %) pour une chute de 24,3 % sur un an.

Atonie sur le marché du financement du secteur public

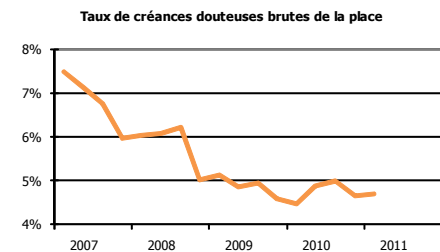
Le financement du secteur public, dont l'encours a plafonné en 2010, ne montre pas de signe d'amélioration sur le 1^{er} trimestre 2011. L'endettement des collectivités locales, composé essentiellement de crédits à l'équipement financés à 65 % par les établissements de crédits locaux (ECIL), se contracte sur le trimestre (- 1,3 %, soit - 4,6 M€) à 361,3 M€ au 31 mars et affiche une quasi-stabilité sur un an (+1,2 %, soit + 4,4 M€).



Source : IEDOM, données SURFI

2.3 La vulnérabilité financière des agents économiques

Le taux de créances douteuses brutes de la place, qui s'établit à 4,7 %⁸ au 31 mars 2011 demeure stable sur le trimestre mais affiche une légère augmentation sur un an (+ 0,2 point). Face à un taux de provisionnement qui poursuit sa dégradation (- 1,5 point) à 67,2 % contre 73,7 % un an plus tôt, l'encours de créances douteuses nettes progresse sensiblement de 6,9 % sur le trimestre (soit + 2 M€) pour une augmentation sur un an de 38,4 % (soit + 8,7 M€).



Source : IEDOM, données SURFI

Sur le trimestre, le marché des entreprises ne montre pas de signe de dégradation du risque. L'encours de créances douteuses nettes augmente faiblement (+ 1,1 %, soit + 0,3 M€) et le nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire progresse modérément (658 contre 650 au 31 décembre 2010). Dans le même temps, le montant cumulé des Incidents de Paiement sur Effets (IPE), concentrés sur les secteurs de la construction (35 %) et du commerce (34 %), progresse sur le trimestre mais demeure relativement stable sur un an.

Sur la clientèle des ménages, les indicateurs de vulnérabilité semblent plus préoccupants. D'une part, l'encours de créances douteuses nettes progresse sensiblement (+ 10,5 %, soit + 0,9 M€), d'autre part, le nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire (8 116) progresse de 2,2 % par rapport à décembre 2010 et confirme la détérioration progressive de la situation financière des ménages du département. En parallèle, autre signe de dégradation ou effet induit des mesures de la loi Lagarde, le nombre de dossiers de surendettement déposés sur le trimestre (55 après 64 au 4^{ème} trimestre 2010) se situe au dessus de la moyenne observée depuis début 2009 (43 dossiers déposés en moyenne par trimestre).

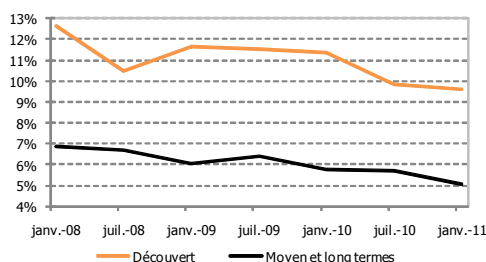
⁷ Seuls les encours de crédits mobilisés et de crédit-bail sont pris en compte.

⁸ En tenant compte de l'ancien périmètre d'étude n'incluant pas les nouveaux ECIL, ce taux s'établit à 9,2 % au 31 mars 2011.

2.4 L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises

Alors que les taux des crédits aux entreprises semblent se stabiliser au niveau national selon l'enquête de la Banque de France (janvier 2011), la baisse des conditions de crédit accordées par les banques du département, entamée en 2009, et qui a marqué l'année 2010, se poursuit en début d'année avec un coût du crédit à moyen et long termes qui chute de 0,6 point entre juillet 2010 et janvier 2011 pour s'établir à 5,09 %. Pour sa part, le taux appliqué aux découverts diminue plus modérément, de 0,15 point à 9,60 % lors de la dernière enquête de janvier 2011, contre 9,85 % six mois plus tôt.

Evolution des principaux taux de crédit aux entreprises de Guyane



Taux moyen pondéré	janv-08	juil-08	janv-09	juil-09	janv-10	juil-10	janv-11
Découvert	12,66%	10,50%	11,62%	11,54%	11,38%	9,85%	9,60%
Moyen et long termes	6,85%	6,72%	6,07%	6,40%	5,79%	5,69%	5,09%

Source : IEDOM

2.5 Les tendances du 2^{ème} trimestre 2011 et les prévisions des professionnels pour le 3^{ème} trimestre 2011

Au regard des résultats de l'enquête de conjoncture trimestrielle menée par l'IEDOM auprès des dirigeants des principaux établissements de la place, l'activité bancaire devrait connaître une réelle progression à partir du 2^{ème} trimestre qui, globalement, se confirmerait au trimestre suivant.

Alors que la collecte des dépôts resterait particulièrement soutenue, au même titre que le financement de l'habitat, la demande de crédits à la consommation des ménages et d'équipement aux entreprises donnerait des signes encourageants de reprise qui se confirmerait au 3^{ème} trimestre après un début d'année perçu plus mitigé par les professionnels interrogés.

Sous l'effet conjugué d'une relative stabilité des charges d'exploitation et d'une progression du PNB liée à la tenue des commissions et de l'activité d'intermédiation, le résultat net devrait ressortir en augmentation dès le 2^{ème} trimestre pour se confirmer le trimestre suivant.

3- Actualités du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2011

Comité national SEPA

Le Comité national SEPA, réuni le 13 janvier 2011, a accepté le calendrier pour l'achèvement de la migration au virement SEPA à juin 2013 et au prélèvement SEPA à juin 2014. Il a cependant exprimé ses inquiétudes sur les exigences techniques et tarifaires imposées par le projet de règlement européen publié par la Commission européenne le 16 décembre 2010.

Nouvelles autorités européennes de supervision

Les trois nouvelles autorités européennes de supervision des marchés, de la banque et des assurances* installées début janvier 2011 ont désigné leurs dirigeants :

- le néerlandais, Steven Maijor, à l'Autorité des marchés financiers et valeurs mobilières (AMF) installée à Paris,
- le portugais, Gabriel Bernardino à l'Agence européenne pour les assurances et les pensions professionnelles (AEAPP) basée à Francfort,
- l'italien, Andrea Enria à l'Agence bancaire européenne des banques (AEB) installée à Londres.

Le Comité européen des risques systémiques (CERS) dirigé pendant les cinq premières années par le Président de la BCE (Banque centrale européenne), a tenu sa première réunion le 27 janvier 2011 à Francfort, sous l'égide de son Président, Jean-Claude Trichet, et de Mervyn King son premier vice-président, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

*(cf. Lettre de l'Institut d'émission de septembre 2010)

Entrée en vigueur des nouveaux taux de l'usure au 1er avril 2011

La loi du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont définies, à compter du 1er avril 2011, à raison du montant des prêts (montant inférieur ou égal à 3000 €, montant supérieur à 3000 € et inférieur ou égal à 6000 €, montant supérieur à 6000 €), selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

Il faut rappeler qu'un prêt usuraire est défini comme tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit. Rappelons également que les taux effectifs moyens déterminés et les taux usuraires sont calculés sur une base trimestrielle par la Banque de France. Ils sont publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil et sont également consultables sur le site internet de la Banque de France.

La réforme vise à supprimer le biais qui existait en faveur des crédits renouvelables, dont le seuil de l'usure était plus élevé que celui des prêts amortissables. L'effet majeur attendu est le développement d'une offre accrue pour les petits crédits amortissables d'un montant inférieur ou égal à 3000 €.

La loi Lagarde a également prévu des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L.312-3 du code de la consommation.

En organisant un passage progressif des anciens taux de l'usure vers les nouveaux taux de l'usure, la période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de risque pour l'accès au crédit.

Médiation du crédit aux entreprises

Le 4 avril 2011, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services, ont reçu à Bercy, Gérard Rameix, Médiateur du crédit aux entreprises, Henri Jullien, directeur général des activités fiduciaires et de place à la Banque de France, Nicolas de Seze, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM, François Pérol, président de la Fédération bancaire française ainsi que des représentants des entreprises pour signer la Charte de la médiation du crédit prorogeant jusqu'à fin 2012 le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises.

A cette occasion, la ministre a confié à Gérard Rameix une mission de propositions pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises.

Le nombre de dossiers déposés en médiation est en baisse régulière depuis début 2010, cependant la médiation joue pleinement son rôle dans l'accès au crédit des entreprises, notamment les plus petites. Au 1er trimestre 2011, la médiation du crédit a reçu 1 365 dossiers. Le taux de succès est stable à 62 %. 568 entreprises ont été confortées et 7 083 emplois préservés.

Le microcrédit en outre-mer : un succès à consolider

Les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) viennent de publier une étude intitulée « Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable ». Ces travaux ont été présentés dans le cadre du Comité économique consultatif de l'IEDOM qui s'est tenu le 27 avril dernier, à Paris. Le microcrédit semble s'appliquer avec pertinence dans les géographies ultramarines, du fait de leur dynamisme en termes de création d'entreprises, des spécificités de leur tissu d'entreprises et d'une demande potentielle importante liée à de forts taux de chômage et à une part élevée de personnes en situation d'exclusion. Progressivement développé en outre-mer, sans adaptation majeure du « modèle » d'origine, ce concept a suscité un engouement indéniable, comme en attestent les taux de progression du microcrédit et la part des entreprises financées. Toutefois, l'accès des personnes les plus démunies à ce dispositif demeure encore insuffisant, de même qu'il peine à jouer pleinement son rôle d'outil d'accompagnement vers la 'bancharisation'.

Les Instituts remercient l'ensemble des acteurs rencontrés dans les DOM et les COM comme en métropole pour leur disponibilité et les nombreuses données fournies.

Pour se procurer l'étude : http://www.iedom.fr/IMG/pdf/noteie_microcredit_professionnel_042011.pdf

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1er mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

La nouvelle norme professionnelle impose aux établissements teneurs de compte :

- de maintenir le compte de dépôt domiciliaire des revenus pendant la phase d'instruction du dossier par les commissions de surendettement et pendant la durée de mise en oeuvre du plan de surendettement ou des mesures de traitement du surendettement, sauf comportement gravement répréhensible du client (non-respect par des clauses contractuelles ou de la législation anti-blanchiment) ;
- d'informer les clients concernés des conséquences de la procédure de surendettement sur la gestion de leurs comptes bancaires et sur les moyens de paiement afférents ; de proposer d'adapter ces moyens de paiement à leur situation aux fins d'éviter les incidents de paiement et de leur permettre de répondre à leurs dépenses courantes à coût réduit ;
- de proposer un rendez-vous pour compléter cette information et discuter des adaptations proposées dans un délai de 6 semaines à compter de la décision de recevabilité ;
- d'adapter le montant de l'autorisation de découvert à la situation de surendettement du client, avec l'accord de ce dernier. En effet, du fait de l'interdiction de paiement des dettes antérieures, tous les remboursements de crédit doivent être « gelés » à compter de la recevabilité du dossier, l'autorisation de découvert peut-être adaptée en conséquence ;
- de valoriser auprès des clients concernés, notamment lors du rendez-vous, leur offre d'alerte par SMS sur l'état de leur compte afin d'en faciliter la gestion.

Accès au crédit des EIRL

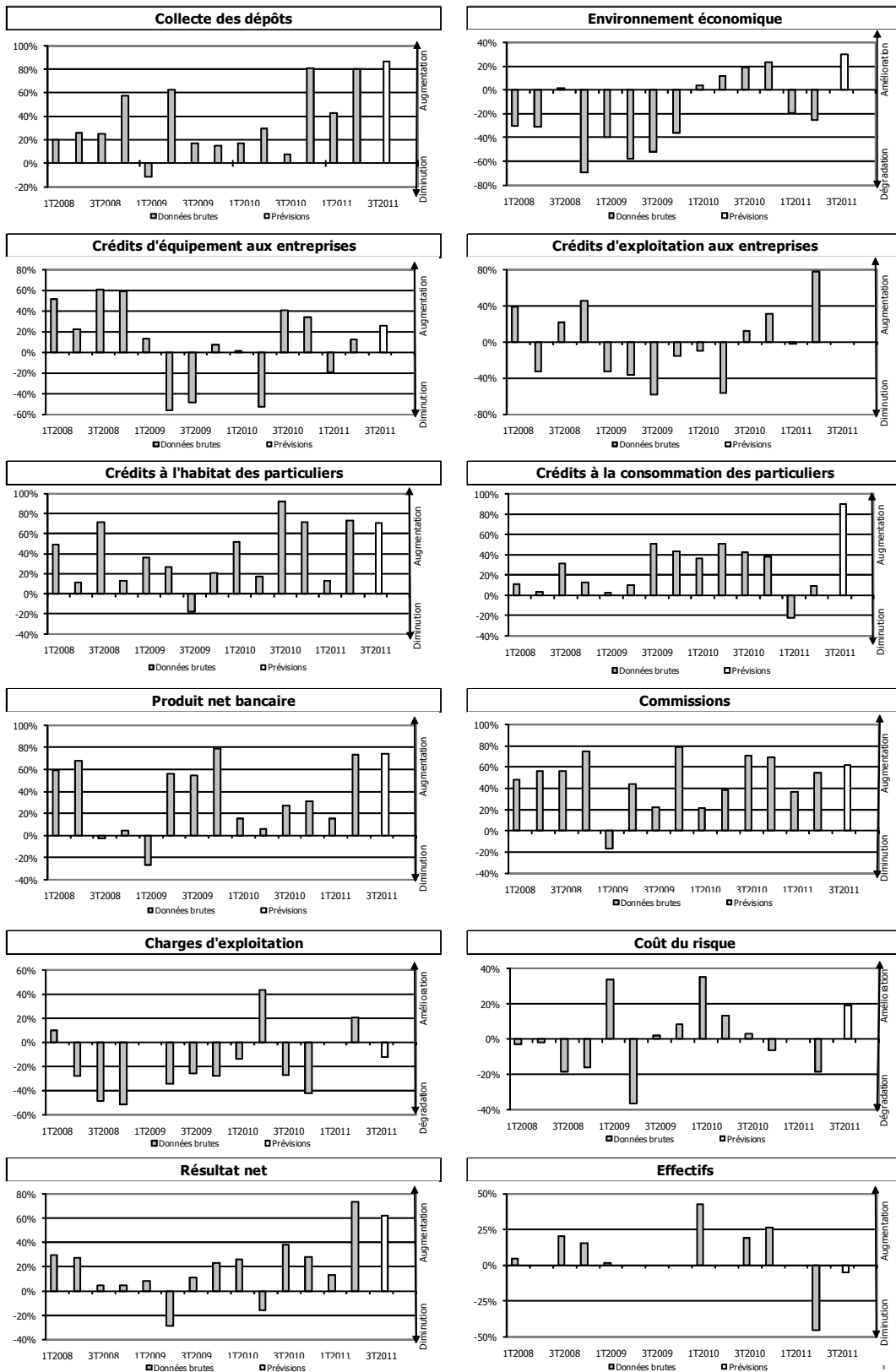
Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail avec la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

La charte pour l'accès au crédit des EIRL ainsi que le Mini-guide Pro n° 12, publié par la FBF, sont disponibles sur : www.fbf.fr

4- L'enquête auprès des principaux Etablissements de Crédit

Soldes d'opinions des dirigeants

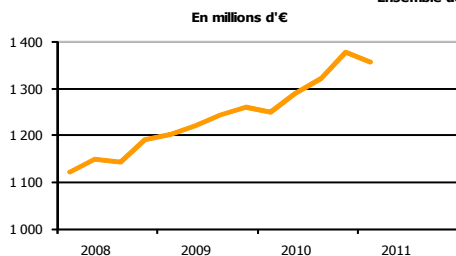


Etablissements enquêtés : Banque postale, BFCAG, BNPPG, BRED BP, CRCAMMG, FCMAG, CMAG, SOMAFI

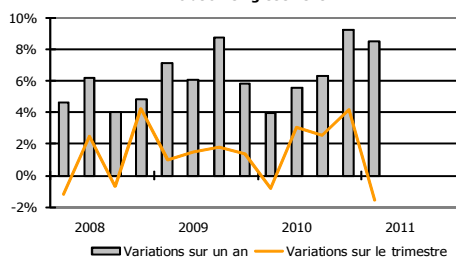
5- Les actifs financiers de la clientèle non financière

	Montants en millions d'euros								Variations	
	mars-07	mars-08	mars-09	mars-10	juin-10	sept-10	déc-10	mars-11	1 an	1 trim.
Sociétés non financières	228,7	231,8	271,7	285,0	283,5	296,0	320,5	302,5	6,1%	-5,6%
Dépôts à vue	173,5	165,1	204,5	217,1	196,1	202,9	235,8	219,2	1,0%	-7,0%
Placements liquides ou à court terme	46,5	62,4	64,2	62,9	81,0	85,9	79,3	77,2	22,7%	-2,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,4	0,4	0,3	0,7	19,3	25,3	23,5	17,8	n.s.	-24,3%
Placements indexés sur les taux de marché	46,1	62,1	63,9	62,3	61,7	60,6	55,8	59,4	-4,6%	6,5%
Comptes à terme	25,0	25,2	27,3	20,9	14,8	16,6	17,6	19,0	-9,1%	8,2%
OPCVM monétaires	17,4	28,2	35,2	40,4	45,9	43,0	34,2	35,8	-11,3%	4,6%
Certificats de dépôt	3,7	8,7	1,4	1,0	1,0	1,0	4,0	4,6	n.s.	15,0%
Epargne à long terme	8,7	4,3	3,0	5,0	6,4	7,2	5,4	6,1	19,9%	11,3%
dont OPCVM non monétaires	8,3	3,8	2,6	2,8	4,0	4,7	3,5	4,1	46,2%	15,9%
Ménages	745,1	781,1	810,8	851,7	896,4	903,3	913,5	930,7	9,3%	1,9%
Dépôts à vue	227,5	240,3	248,9	266,7	297,3	303,4	310,1	313,1	17,4%	1,0%
Placements liquides ou à court terme	268,9	281,5	296,6	292,9	299,6	297,1	298,7	305,2	4,2%	2,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	224,1	139,2	254,5	258,3	262,0	260,8	265,0	271,6	5,1%	2,5%
Livrets ordinaires	70,0	73,6	82,2	81,7	83,1	83,0	83,3	87,6	7,2%	5,1%
Livrets A et bleus	99,8	108,2	119,0	125,1	127,1	126,6	129,8	133,3	6,6%	2,7%
Livrets jeunes	4,2	4,4	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,4	-6,1%	-7,0%
Livrets d'épargne populaire	15,7	16,0	10,9	9,2	9,2	9,0	9,1	7,5	-18,4%	-17,7%
Livrets de développement durable	9,1	12,0	14,5	14,9	14,9	14,8	15,3	15,7	5,6%	2,7%
Comptes d'épargne logement	25,3	25,0	25,3	24,9	25,2	24,8	25,0	25,2	0,9%	0,7%
Placements indexés sur les taux de marché	44,8	42,1	42,1	34,6	37,6	36,3	33,7	33,6	-3,0%	-0,4%
Comptes créditeurs à terme	29,2	27,8	27,9	20,6	20,5	19,7	20,1	20,4	-1,1%	1,2%
Bons de caisse	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
OPCVM monétaires	15,5	14,3	14,2	14,1	17,1	16,6	13,6	13,2	-5,9%	-2,9%
Epargne à long terme	248,7	259,5	265,3	292,1	299,5	302,8	304,6	312,5	7,0%	2,6%
Plans d'épargne logement	84,2	79,4	76,8	79,8	80,0	80,4	82,6	83,3	4,4%	0,8%
Plans d'épargne populaire	7,8	7,0	6,5	6,0	5,9	5,9	5,9	5,8	-4,4%	-1,8%
Autres comptes d'épargne	1,2	1,8	1,2	1,1	0,9	0,9	0,8	0,9	-23,5%	2,8%
Portefeuille-titres	12,9	11,4	11,6	15,1	14,1	15,8	15,8	15,8	4,3%	-0,2%
OPCVM non-monétaires	19,0	19,1	18,5	18,9	14,7	15,6	15,4	14,7	-22,5%	-4,9%
Contrats d'assurance-vie	123,7	140,7	150,8	171,1	184,1	184,2	184,2	192,2	12,3%	4,3%
Autres agents	99,0	209,6	120,4	113,5	108,9	122,4	143,0	122,9	8,3%	-14,1%
Dépôts à vue	77,2	87,3	92,7	91,0	86,6	95,2	110,5	89,5	-1,7%	-19,0%
Placements liquides ou à court terme	19,8	120,4	26,0	20,7	20,4	25,6	29,3	29,2	41,3%	-0,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	6,0	105,0	8,4	8,9	8,5	13,9	12,1	11,3	27,0%	-7,1%
Placements indexés sur les taux de marché	13,8	15,4	17,6	11,8	11,9	11,7	17,1	17,9	52,0%	4,5%
dont Comptes créditeurs à terme	6,6	6,2	7,3	6,6	7,2	7,7	8,3	8,1	22,3%	-1,8%
Epargne à long terme	2,0	1,9	1,7	1,8	1,9	1,6	3,2	4,3	136,0%	31,6%
Total actifs financiers	1 072,8	1 122,5	1 202,8	1 250,2	1 288,8	1 321,6	1 377,0	1 356,1	8,5%	-1,5%
Dépôts à vue	478,2	492,7	546,0	574,8	580,0	601,5	656,4	621,8	8,2%	-5,3%
Placements liquides ou à court terme	335,2	364,2	386,8	376,5	401,0	408,5	407,3	411,5	9,3%	1,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	230,5	244,6	263,2	267,9	289,8	300,0	300,7	300,7	12,3%	0,0%
Livrets ordinaires	74,9	78,6	87,3	87,3	88,7	94,0	92,5	95,9	9,8%	3,7%
Livrets A et bleus	100,5	107,9	121,4	128,4	149,2	154,7	156,2	154,0	19,9%	-1,4%
Livrets jeunes	4,2	4,4	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,4	-6,1%	-7,1%
Livrets d'épargne populaire	15,7	16,0	10,9	9,2	9,2	9,0	9,1	7,5	-18,3%	-17,7%
Livrets de développement durable	9,1	12,0	14,5	14,9	15,0	14,9	15,3	15,7	5,6%	2,7%
Comptes d'épargne logement	25,3	25,0	25,3	24,9	25,2	24,9	25,0	25,2	1,1%	0,7%
Placements indexés sur les taux de marché	104,7	119,6	123,5	108,7	111,2	108,6	106,6	110,9	2,0%	4,0%
Dépôts à terme	60,8	59,1	62,5	48,1	42,5	44,0	45,9	47,5	-1,3%	3,4%
Bons de caisse	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Titres de créances négociables	3,7	8,7	1,4	1,0	1,0	1,0	4,0	4,6	n.s.	15,0%
OPCVM monétaires	40,2	51,8	59,6	59,6	67,6	63,6	56,7	58,8	-1,3%	3,7%
Epargne à long terme	259,4	265,6	270,0	299,0	307,8	311,6	313,3	322,8	8,0%	3,0%
Plans d'épargne logement	84,2	79,4	76,8	79,8	80,0	80,4	82,6	83,3	4,4%	0,8%
Plans d'épargne populaire	7,8	7,0	6,5	6,0	5,9	5,9	5,9	5,8	-4,3%	-1,8%
Autres comptes d'épargne	1,2	1,8	1,2	1,1	0,9	0,9	0,8	0,9	-23,5%	2,8%
Actions	10,3	9,3	8,3	10,5	9,3	11,3	11,4	11,5	9,9%	1,0%
Obligations	3,6	3,2	4,3	7,5	7,9	7,3	7,1	7,4	-0,2%	4,9%
OPCVM non monétaires	28,6	24,3	22,2	22,9	19,9	21,6	21,3	21,7	-5,2%	1,8%
Contrats d'assurance-vie	123,7	140,7	150,8	171,1	184,1	184,2	184,2	192,2	12,3%	4,3%

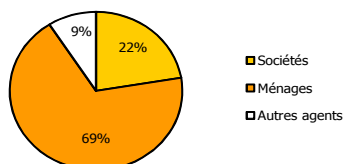
Ensemble des actifs financiers



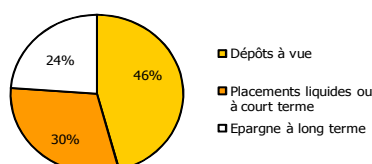
Evolution en glissement



Répartition par agent économique au 31/03/2011



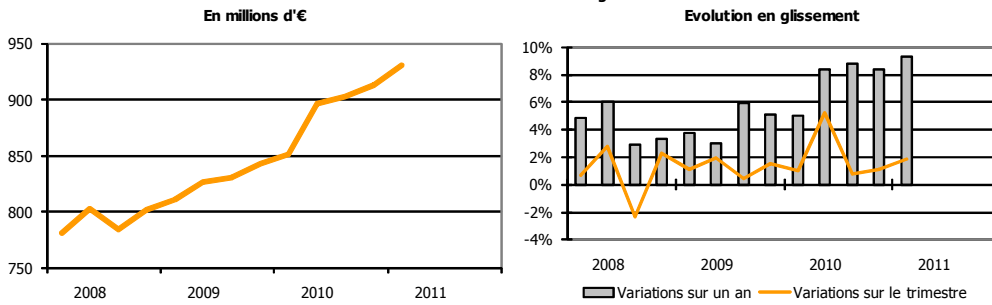
Répartition par nature au 31/03/2011



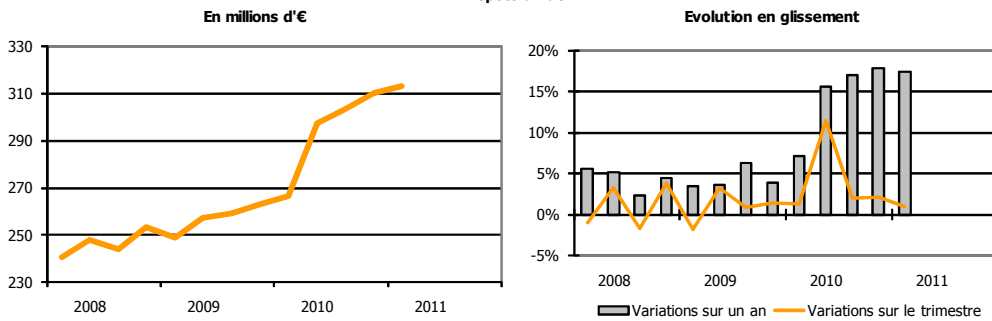
Source : IEDOM, données SURFI

Les avoirs des ménages

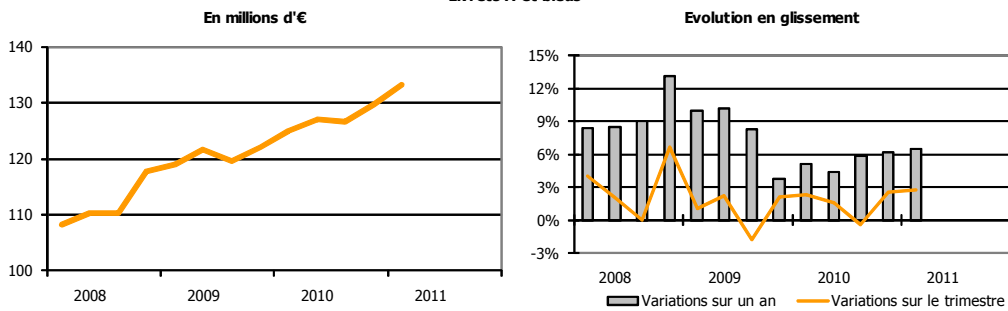
Ensemble des actifs ménages



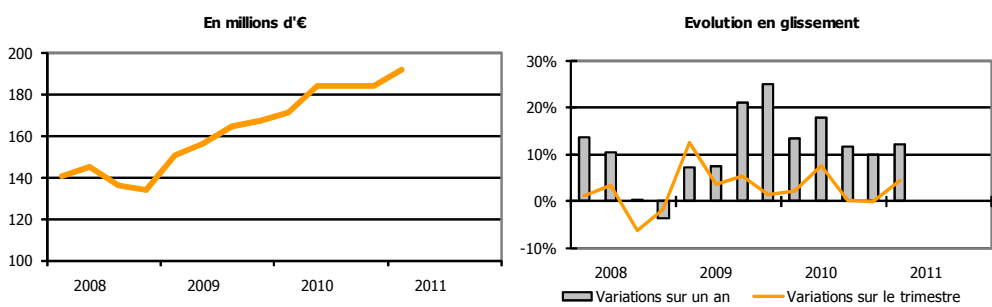
Dépôts à vue



Livrets A et bleus



Contrats d'assurance-vie

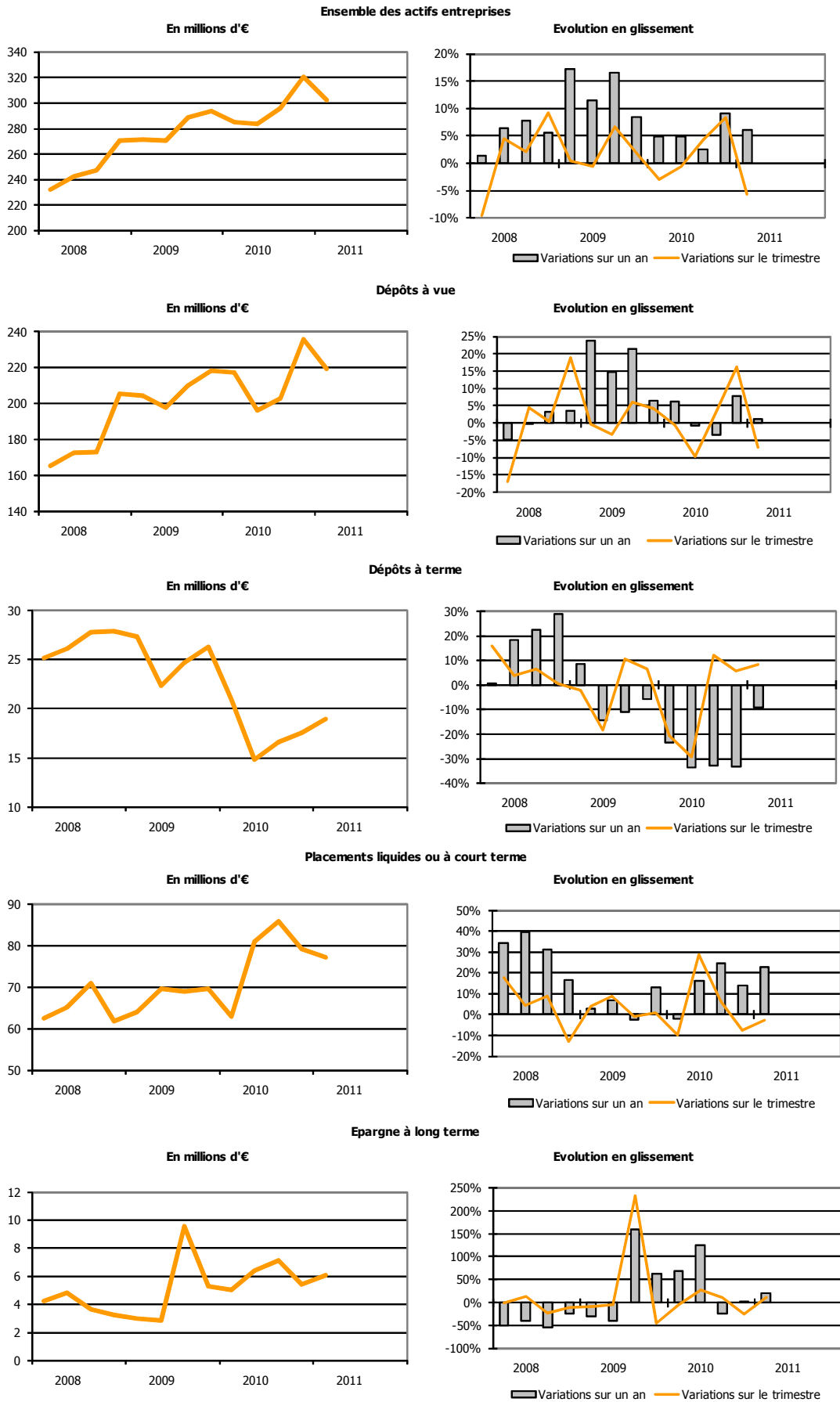


Plans d'épargne logement



Source : IEDOM, données SURFI

Les avoirs des entreprises



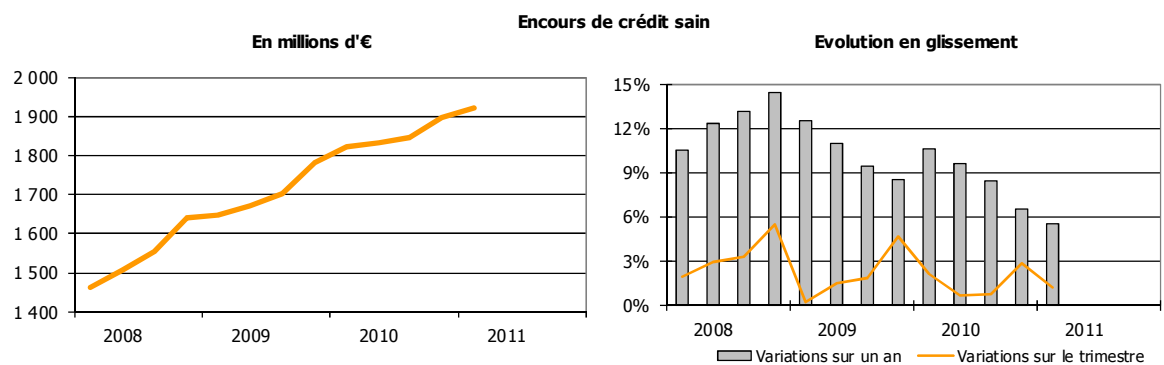
Source : IEDOM, données SURFI

6- Les passifs financiers de la clientèle non financière

6-1 Les concours consentis par les établissements de crédit implantés localement (ECIL)

	Montant en millions d'euros								Variations	
	mars-07	mars-08	mars-09	mars-10	juin-10	sept-10	déc-10	mars-11	1 an	1 trim.
Entreprises										
Crédits d'exploitation	83,4	90,2	89,2	80,6	68,1	64,2	65,0	59,2	-26,6%	-9,0%
<i>Créances commerciales</i>	7,8	7,0	7,6	6,0	6,1	5,9	6,9	5,1	-14,9%	-26,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	41,1	49,1	48,4	44,1	35,3	34,3	37,0	36,3	-17,7%	-1,7%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	9,8	10,8	9,5	8,5	6,4	6,5	6,9	6,6	-21,9%	-3,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	34,5	34,1	33,2	30,5	26,7	24,0	21,2	17,8	-41,8%	-16,0%
<i>Affacturage</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Crédits d'investissement	140,4	162,1	204,7	225,8	223,9	226,8	233,8	241,6	7,0%	3,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	122,8	144,6	186,9	208,0	206,4	210,6	214,6	221,5	6,5%	3,2%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	12,8	11,4	12,9	12,9	27,7	27,6	25,2	24,0	n.s.	-5,1%
<i>Crédit-bail</i>	17,6	17,5	17,7	17,8	17,5	16,2	19,2	20,1	13,3%	5,0%
Crédits à l'habitat	518,7	564,0	603,1	671,9	647,5	653,3	668,4	687,3	2,3%	2,8%
Autres crédits	3,9	4,2	3,3	3,3	3,8	4,8	4,3	4,9	48,7%	12,7%
Encours sain	746,3	820,5	900,4	981,6	943,2	949,1	971,5	993,0	1,2%	2,2%
Ménages										
Crédits à la consommation	155,5	171,6	172,0	163,9	170,9	166,6	166,9	163,9	0,0%	-1,8%
<i>Crédits de trésorerie (1)</i>	143,5	156,7	153,9	144,1	148,5	144,2	144,1	140,0	-2,9%	-2,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6,2	6,9	8,0	7,5	9,7	9,7	9,0	10,1	33,4%	11,8%
<i>Crédit-bail</i>	5,9	8,1	10,1	12,3	12,6	12,7	13,8	13,9	12,9%	0,5%
Crédits à l'habitat	256,6	319,4	381,1	426,6	462,7	481,0	508,2	518,9	21,6%	2,1%
Autres crédits	0,7	0,8	0,7	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	n.s.	-16,3%
Encours sain	412,9	491,8	553,8	590,4	633,7	647,8	675,2	682,8	15,6%	1,1%
Collectivités locales										
Crédits d'exploitation	0,1	0,0	0,2	0,7	0,7	0,7	0,2	1,2	83,4%	n.s.
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,1	0,0	0,2	0,7	0,7	0,7	0,2	1,2	83,4%	n.s.
Crédits d'investissement	134,5	128,6	171,4	228,3	242,2	236,9	235,9	232,7	1,9%	-1,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	134,5	128,6	171,4	228,3	242,2	236,8	235,9	232,7	1,9%	-1,4%
<i>Crédit-bail</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-23,7%	-7,8%
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	4,3	2,3	1,1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-	-
Encours sain	138,8	130,9	172,6	229,8	243,7	238,3	236,9	234,7	2,1%	-0,9%
Autres agents										
Encours sain	25,1	19,6	19,4	18,6	11,6	10,5	14,7	10,3	-44,6%	-30,0%
Total encours sain	1323,2	1462,8	1646,2	1820,4	1832,2	1845,7	1898,3	1920,8	5,5%	1,2%
Créances douteuses brutes	107,2	93,9	89,1	85,3	94,2	97,3	92,8	94,7	11,0%	2,1%
Provisions	91,2	76,8	64,3	62,9	64,7	65,0	63,7	63,7	1,2%	-0,1%
Créances douteuses nettes	15,9	17,1	24,8	22,4	29,5	32,3	29,1	31,1	38,4%	6,9%
<i>dont Entreprises</i>	9,1	10,2	11,9	12,3	18,5	22,2	21,0	21,3	73,7%	1,1%
<i>dont ménages</i>	6,8	6,6	12,8	10,1	11,0	10,0	7,9	8,8	-13,4%	10,5%
Total encours brut	1430,3	1556,7	1735,3	1905,7	1926,5	1942,9	1991,1	2015,5	5,8%	1,2%
Taux de créances douteuses	7,5%	6,0%	5,1%	4,5%	4,9%	5,0%	4,7%	4,7%	0,2 pt	0 pt
Taux de provisionnement	85,1%	81,8%	72,2%	73,7%	68,7%	66,8%	68,7%	67,2%	-6,5 pts	-1,5 pt

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie

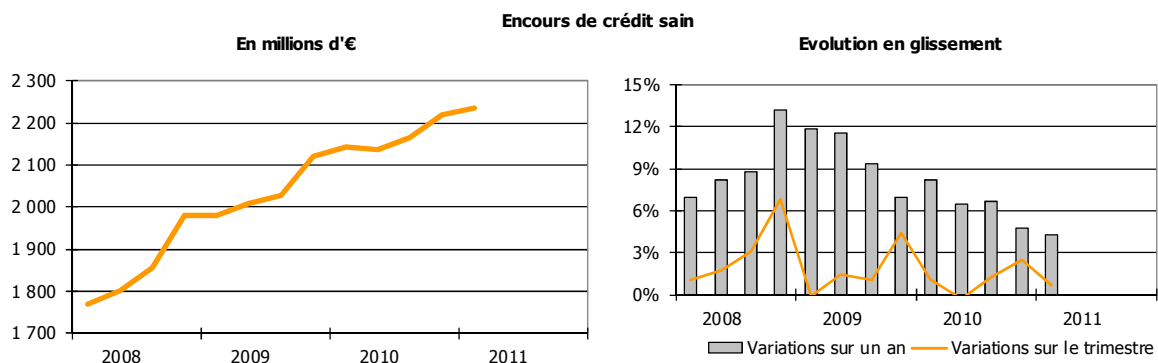


Source : IEDOM, données SURFI

6-2 Les concours consentis sur la place par l'ensemble des établissements de crédit

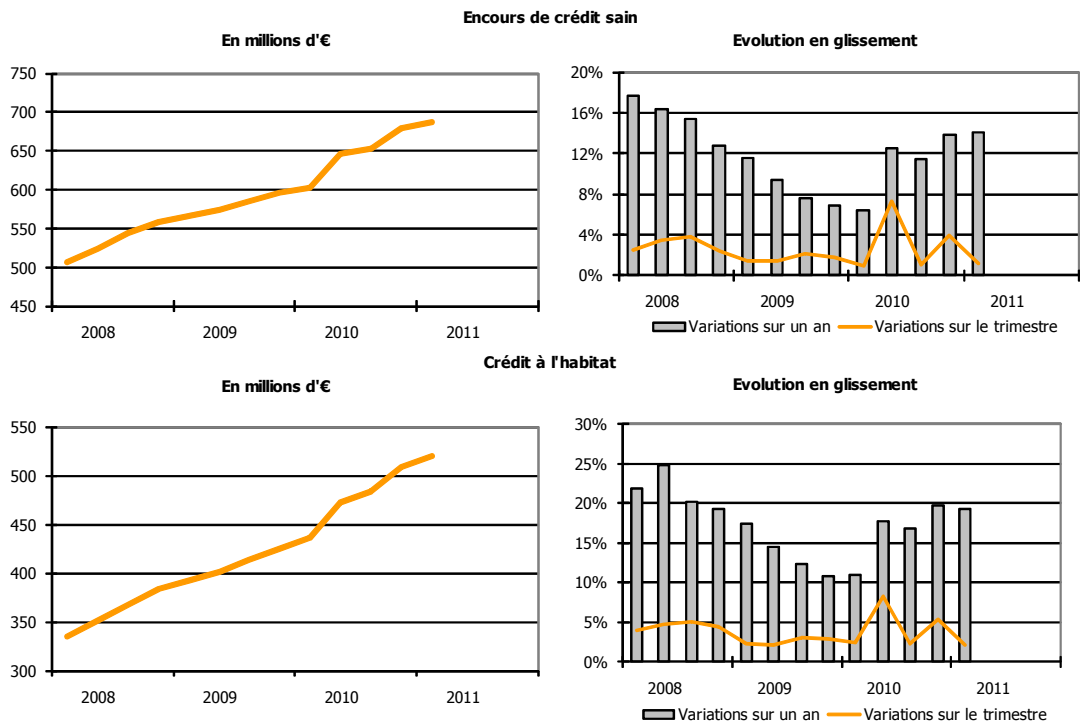
	Montant en millions d'euros								Variations	
	mars-07	mars-08	mars-09	mars-10	juin-10	sept-10	déc-10	mars-11	1 an	1 trim.
Entreprises										
Crédits d'exploitation	95,0	100,2	97,2	84,6	76,0	72,5	74,2	66,8	-21,0%	-9,9%
<i>Créances commerciales</i>	14,4	8,4	8,6	6,5	6,1	6,0	7,0	5,1	-21,3%	-26,6%
<i>Crédits de trésorerie</i>	43,4	53,6	52,6	45,9	36,8	35,8	38,5	38,0	-17,2%	-1,4%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	9,9	11,1	9,7	8,7	6,6	6,7	7,1	6,9	-21,0%	-3,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	37,2	37,6	35,3	31,6	27,2	24,5	21,6	18,2	-42,4%	-15,5%
<i>Affacturage</i>	0,0	0,6	0,7	0,6	5,9	6,2	7,1	5,5	n.s.	-23,1%
Crédits d'investissement	243,9	275,4	346,9	355,8	332,9	353,7	352,1	369,7	3,9%	5,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	178,5	209,6	262,1	273,2	273,8	286,2	282,5	303,0	10,9%	7,3%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	23,0	24,2	23,3	23,3	39,0	39,8	37,8	36,7	57,4%	-2,9%
<i>Crédit-bail</i>	65,3	65,8	84,8	82,7	59,1	67,5	69,6	66,7	-19,3%	-4,2%
Crédits à l'habitat	545,5	584,5	637,3	704,5	679,5	685,0	699,2	717,3	1,8%	2,6%
Autres crédits	3,9	4,2	3,3	3,3	3,8	4,8	4,3	4,9	48,7%	12,7%
Encours sain	888,2	964,4	1084,7	1148,3	1092,2	1116,1	1129,9	1158,8	0,9%	2,6%
Ménages										
Crédits à la consommation	155,6	171,7	172,0	165,7	173,5	169,6	169,5	166,5	0,5%	-1,7%
<i>Crédits de trésorerie (1)</i>	143,5	156,7	153,9	145,8	151,1	147,1	146,6	142,5	-2,3%	-2,8%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6,2	6,9	8,0	7,6	9,8	9,8	9,0	10,1	33,9%	12,2%
<i>Crédit-bail</i>	5,9	8,1	10,1	12,3	12,6	12,7	13,8	13,9	12,9%	0,5%
Crédits à l'habitat	274,9	335,1	393,4	436,6	472,8	483,8	509,9	520,6	19,3%	2,1%
Autres crédits	0,7	0,8	0,7	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	n.s.	-16,3%
Encours sain	431,2	507,5	566,2	602,3	646,4	653,5	679,4	687,2	14,1%	1,1%
Collectivités locales										
Crédits d'exploitation	0,3	0,5	2,1	0,8	0,7	0,7	0,3	1,4	63,8%	n.s.
<i>Crédits de trésorerie</i>	0,2	0,5	2,0	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	-13,3%	85,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,1	0,0	0,2	0,7	0,7	0,7	0,2	1,2	82,0%	n.s.
Crédits d'investissement	263,7	244,1	298,4	355,3	368,3	357,1	364,8	359,2	1,1%	-1,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	263,5	243,6	297,9	355,0	368,0	356,8	364,6	359,0	1,1%	-1,5%
<i>Crédit-bail</i>	0,2	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	-36,3%	-11,7%
Crédits à l'habitat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres crédits	4,3	2,3	1,1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-	-
Encours sain	268,3	246,9	301,6	356,9	369,8	358,5	365,9	361,3	1,2%	-1,3%
Autres agents										
Encours sain	65,8	50,6	27,4	35,0	29,5	36,2	44,5	27,8	-20,5%	-37,6%
Total encours sain	1653,5	1769,4	1979,9	2142,3	2137,8	2164,3	2219,7	2235,0	4,3%	0,7%
Créances douteuses brutes	141,3	115,5	96,3	95,5	99,1	104,7	101,3	102,1	6,9%	0,8%
Provisions	91,2	76,8	64,3	63,0	64,8	65,1	63,9	63,8	1,3%	-0,1%
Créances douteuses nettes	50,0	38,7	32,0	32,5	34,2	39,6	37,4	38,3	17,9%	2,3%
<i>dont Entreprises</i>	39,5	27,8	14,4	20,2	21,3	23,6	27,6	27,8	37,3%	0,7%
<i>dont ménages</i>	10,5	9,8	14,6	11,7	12,4	10,6	8,4	9,2	-20,8%	9,9%
Total encours brut	1794,8	1885,0	2076,1	2237,8	2236,9	2269,0	2321,0	2337,1	4,4%	0,7%
Taux de créances douteuses	7,9%	6,1%	4,6%	4,3%	4,4%	4,6%	4,4%	4,4%	0,1 pt	0 pt
Taux de provisionnement	64,6%	66,5%	66,8%	66,0%	65,5%	62,2%	63,1%	62,5%	-3,5 pts	-0,6 pt

(1) les données présentées ne tiennent pas compte de l'arrivée d'un nouvel intervenant sur le marché du crédit de trésorerie



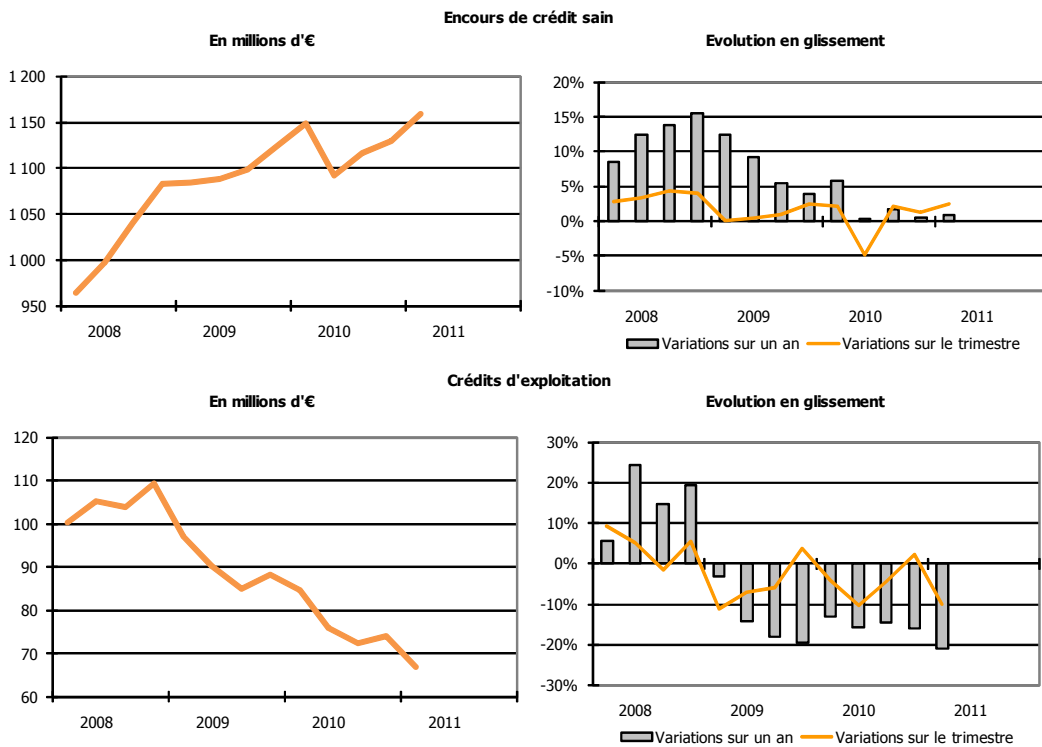
Source : IEDOM, données SURFI

L'endettement des ménages

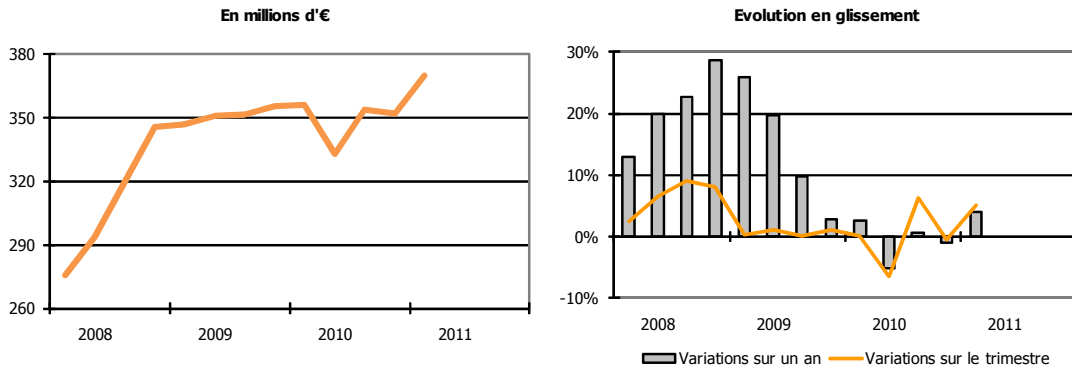


Source : IEDOM, données SURFI

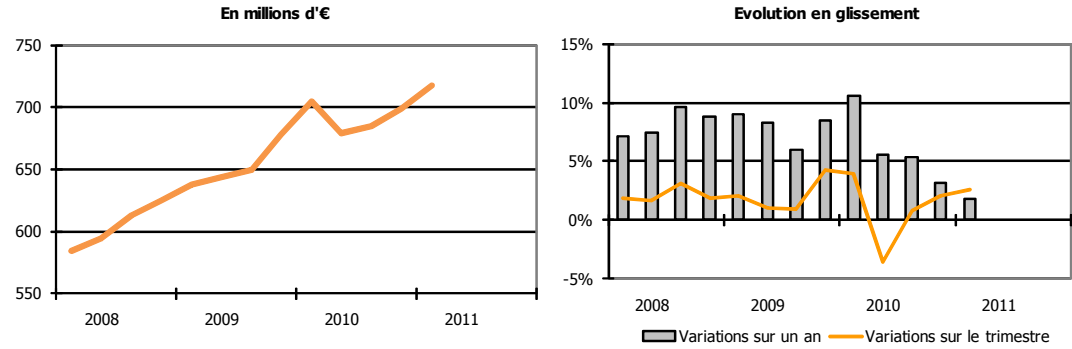
L'endettement des entreprises



Crédits d'investissement



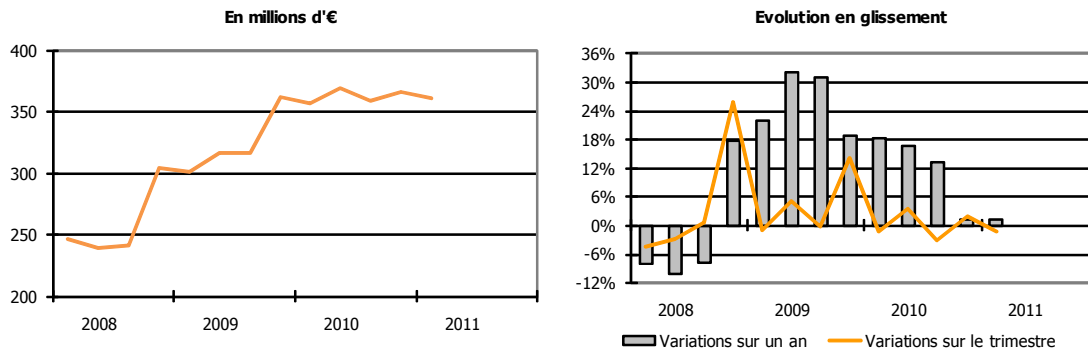
Crédits immobiliers



Source : IEDOM, données SURFI

L'endettement des collectivités locales

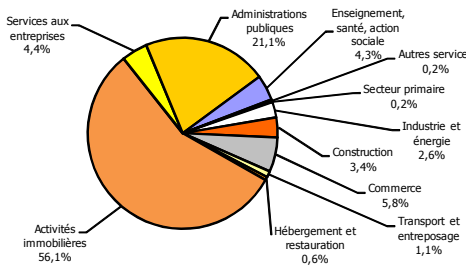
Encours de crédit sain



Source : IEDOM, données SURFI

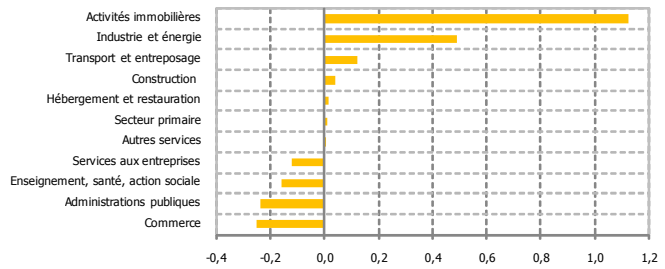
7- Les risques sectoriels⁹

Répartition des risques par secteur au 31/03/2011



Source : SCR de la Banque de France

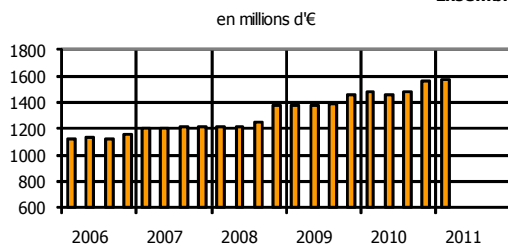
Contribution (en point) des secteurs d'activité à l'évolution trimestrielle de l'encours des risques déclarés au SCR au 31/03/2011 (+ 0,9 %)



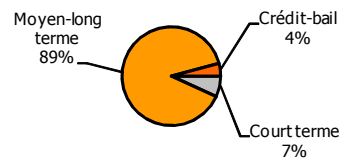
Source : SCR de la Banque de France

Evolution globale des risques déclarés au SCR de la Banque de France

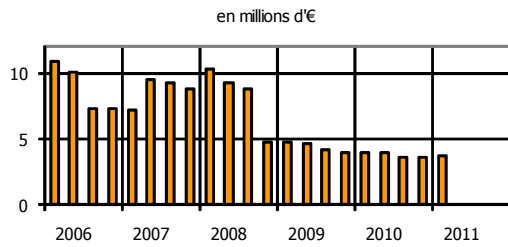
Ensemble des secteurs



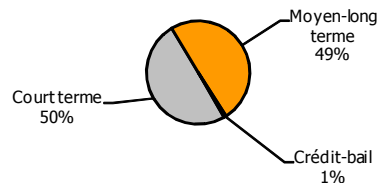
Structure en %



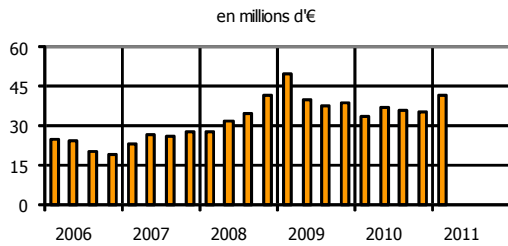
Secteur primaire



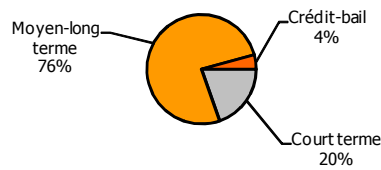
Structure en %



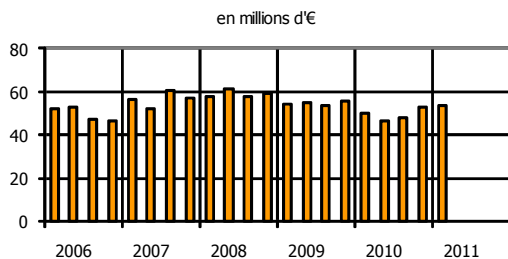
Industrie et énergie



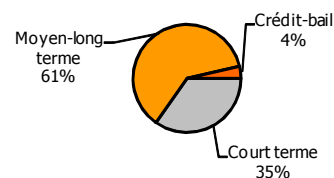
Structure en %



Construction

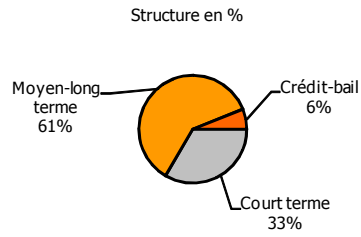
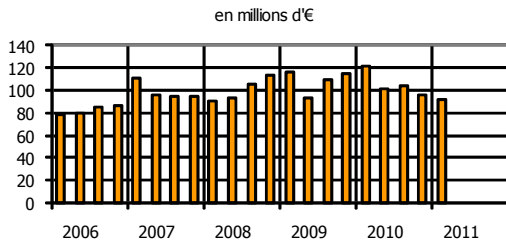


Structure en %

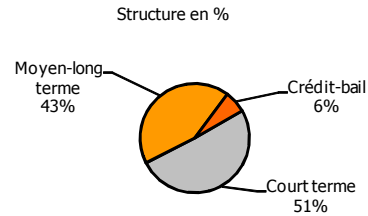
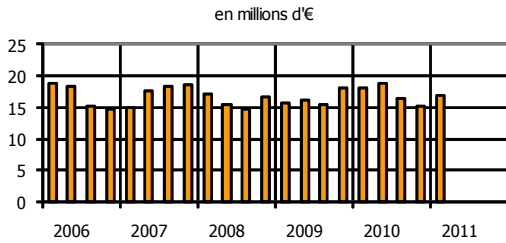


⁹ Seuls les encours mobilisés (les crédits à court terme (CT), les crédits à moyen-long terme (MLT) et les crédits-bails) sont pris en compte dans cette étude. Les encours mobilisables de hors-bilan ne sont pas répertoriés. Les déclarations au SCR peuvent être actualisées par les établissements de crédit pendant un an. Il convient de garder une interprétation prudente de ces données en raison par ailleurs d'un taux de rejets des déclarations non-conformes relativement élevé dans les DCOM. En outre, compte tenu du seuil de recensement (25 k€), les très petites entreprises ne sont pas comprises dans ces bases de données.

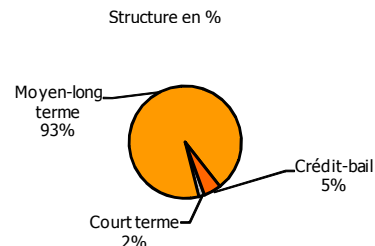
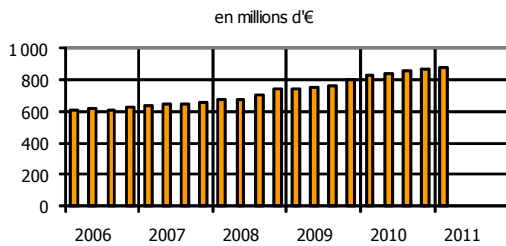
Commerce



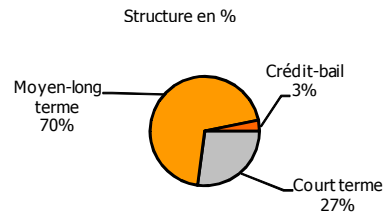
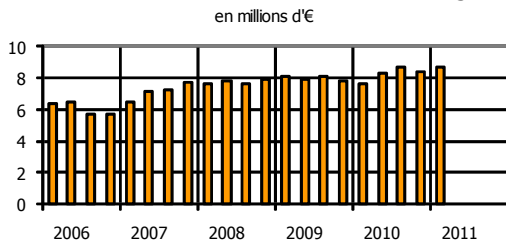
Transport et entreposage



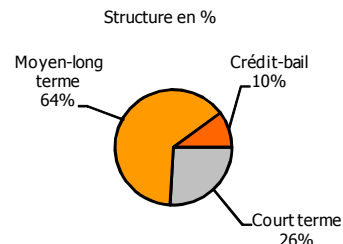
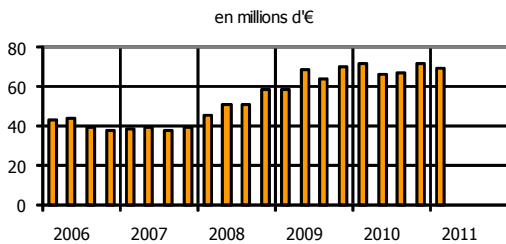
Activités immobilières



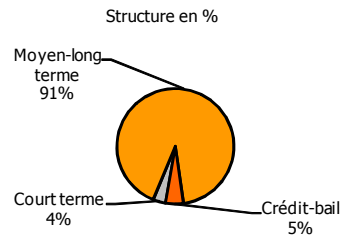
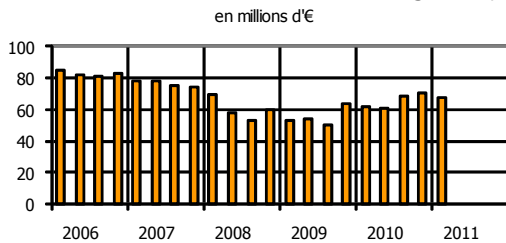
Hébergement et restauration



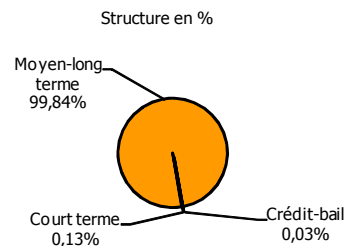
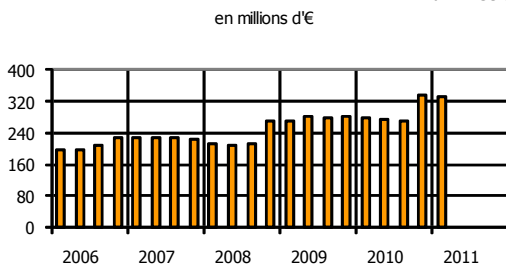
Services aux entreprises



Enseignement, santé et action sociale

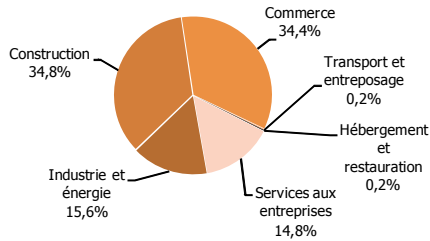


Administrations publiques



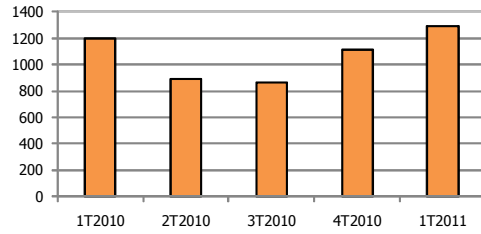
8- Indicateurs de vulnérabilité

Répartition par secteur des Incidents de Paiement sur Effets en valeur au 1er trimestre 2011

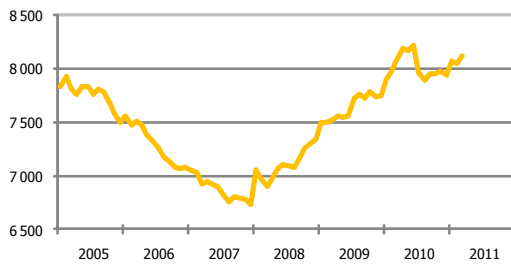


Source : FIBEN

Incidents de paiement sur effets (IPE) en milliers d'€

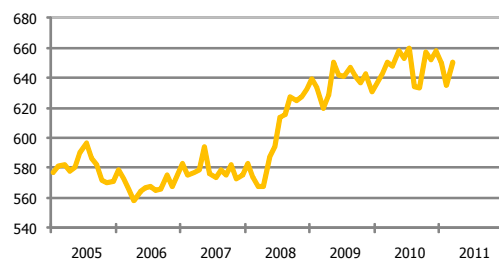


Nombre de personnes physiques en interdit bancaire

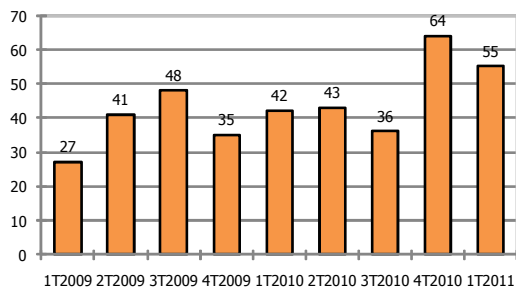


Source : IEDOM

Nombre de personnes morales en interdit bancaire

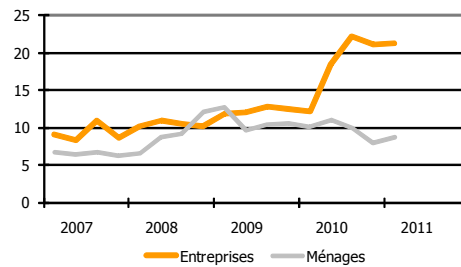


Nombre de dossiers déposés auprès de la Commission de surendettement de l'IEDOM



Source : IEDOM

Créances douteuses nettes de la place en millions d'€



Source : IEDOM, données SURFI

9- Rappel des taux

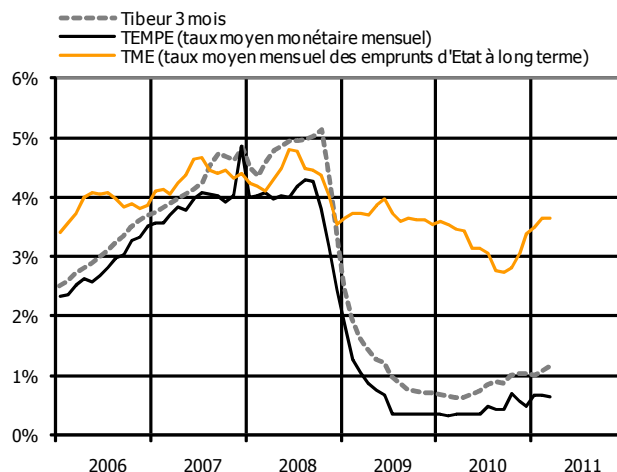
9-1 Taux réglementés

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE	
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème (13/04/11)	1,25%
Taux de la facilité de dépôt (13/04/11)	0,50%
Taux de la facilité de prêt marginal (13/04/11)	2,00%

TAUX DE L'EPARGNE REGLEMENTEE (depuis le 1er février 2011)		
Livret A et bleu	LDD	LEP
2,00%	2,00%	2,50%
PEL*	CEL*	
2,50%	1,25%	
TAUX D'INTERET LEGAL		
ANNEE 2011 (JO du 03/02/11)		0,38%
ANNEE 2010 (JO du 11/02/10)		0,65%

* hors prime d'Etat

9-2 Principaux taux de marché



9-3 Taux de l'usure

Est considéré comme usuraire tout prêt dont le taux effectif global (ou TEG) excède, au moment où il est consenti, le taux d'usure publié en application de l'article 1er de la loi n°66-1010 du 28 décembre 1996. Calculés trimestriellement, les seuils de l'usure s'appliquent pour une durée de trois mois et sont publiés au journal officiel.

L'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique sort du champ de la réglementation relative à l'usure les prêts consentis à une personne morale se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte.

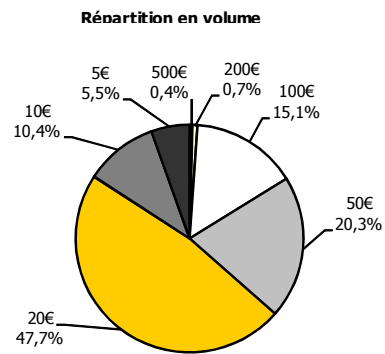
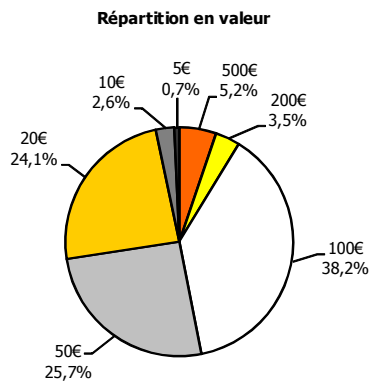
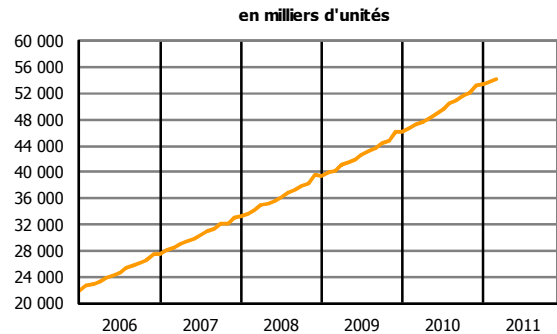
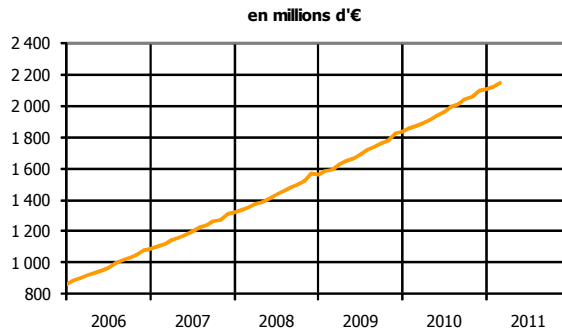
Catégorie		Plafonds de l'usure applicables sur la période					
		1T2010	2T2010	3T2010	4T2010	1T2011	2T2011
PARTICULIERS	<u>Prêts immobiliers</u>						
	- Prêts à taux fixe	6,57%	6,29%	6,09%	5,60%	5,51%	5,61%
	- Prêts à taux variable	5,92%	5,72%	5,35%	5,05%	4,96%	5,01%
	- Prêts relais	6,40%	6,25%	5,96%	6,27%	5,88%	5,99%
	<u>Autres prêts</u>						
	- Prêts ≤ 1524 € (*)	21,45%	21,63%	21,15%	21,32%	21,31%	21,47%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament > 1524 € (*)	19,71%	19,45%	19,27%	19,32%	19,67%	19,53%	
- Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	8,88%	8,85%	8,61%	8,15%	7,77%	8,03%	
ENTREPRISES	- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament						9,12%
	- Prêts d'une durée supérieure à 2 ans, à taux variable						5,01%
	- Prêt d'une durée supérieure à 2 ans, à taux fixe						5,77%
	- Découvert en compte (**)	13,21%	13,33%	13,39%	13,59%	13,77%	13,77%
	- Autres prêts d'une durée initiale inf. ou égale à 2 ans						5,65%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

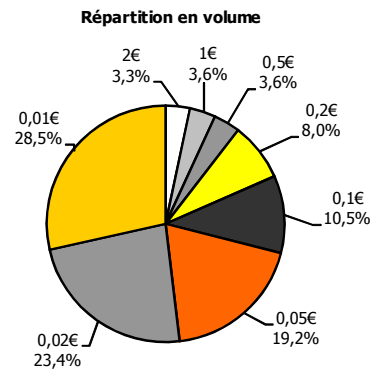
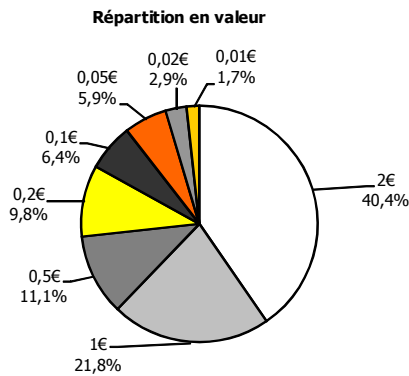
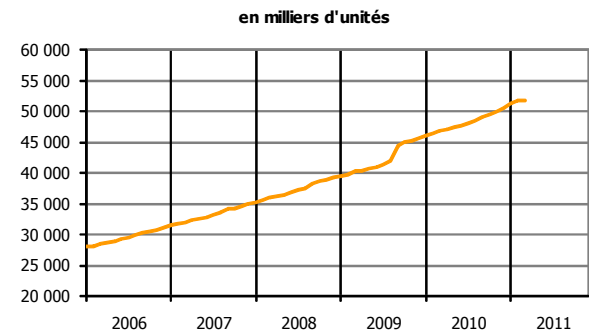
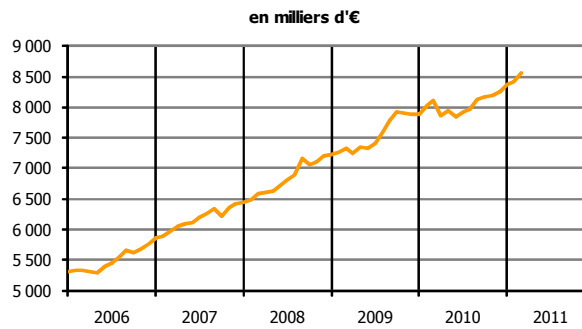
10- Monnaie fiduciaire

10-1 Emission nette cumulée de billets euros



Source : IEDOM

10-2 Emission nette cumulée de pièces euros



Source : IEDOM

Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Cédric MIORIN

Sandie BOYER

Hervé KAHANE

Jean-Pierre DERANCOURT

INSTITUT D'EMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER
8, rue Christophe Colomb – B.P. 6016 – 97306 Cayenne Cedex

Téléphone : 0594.29.36.50 – télécopie : 0594.30.02.76
Site Internet : www.iedom.fr

Directeur de la publication : N. DE SEZE
Responsable de la rédaction : JP. DERANCOURT
Editeur : IEDOM
Achévé d'imprimer en juin 2011
Dépôt légal : juin 2011- n° ISSN : 0296-3116